

Session de mai 2009
DEC

ARRIVÉ LE :
29 JUIN 2009
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE BRETAGNE

EPREUVE ECRITE

EXAMEN FINAL
D'EXPERTISE COMPTABLE

Le sujet comporte 21 pages
(Vérifiez le nombre de pages à réception du sujet)

Le sujet comporte un thème unique

Durée : 5 h 30 – Coefficient 1

Tournez la page S.V.P

	Points
Question 1	2 points
Question 2	2 points
Question 3	2 points
Question 4	2 points
Question 5	2 points
Question 6	2 points
Question 7	4 points
Question 8	2 points
Question 9	2 points
Total	20 points

Boissy Consulting SAS

Vous êtes stagiaire au sein du cabinet Méhauty. Votre maître de stage vous confie le nouveau dossier **Boissy Consulting SAS**, société dont il vient d'être nommé commissaire aux comptes le 31 mars 2009. Il vous demande d'être particulièrement attentif aux spécificités de ce dossier. Avant un rendez-vous de travail vous prenez connaissance des informations présentées en annexe A relatives à cette entité. Cette société est filiale à 60 % de **Boissy Association** dont les principales informations en possession du cabinet sont données en annexe B.

Vous assistez ensuite à un rendez-vous de travail début mai 2009.

Le Président de la Société par actions simplifiée (SAS) et directeur salarié de l'association, Monsieur Jean-Claude Durand, se passionne pour les pratiques environnementales. Son épouse, Madame Georgette Durand, née Boissy, partage cette passion et se charge de la comptabilité et des finances des deux entités.

Monsieur Durand a beaucoup de projets. Il souhaite vivement développer de nouvelles activités dans tous les domaines de l'environnement. Il ne cache pas ses ambitions et rêve de faire des entités qu'il dirige les principales interlocutrices des collectivités locales et de l'Etat dans le domaine environnemental. Il a pour projet à quatre ou cinq ans de créer une structure de groupe, **Boissy Groupe** qui regrouperait Boissy Consulting SAS et Boissy Association et qui pourrait être rapidement cotée en bourse.

Le siège social de Boissy Consulting SAS est situé dans le 16^e arrondissement de Paris, au domicile des époux Durand, tandis que celui de Boissy Association est situé à Château-du-Loir dans la Sarthe. Cependant l'association et la SAS sont installées dans les mêmes locaux, à Paris : rue d'Astorg dans le 8^e arrondissement. Les installations matérielles (logistiques, téléphoniques) sont actuellement communes.

Monsieur Durand explique que ces moyens sont provisoirement mis en commun dans un souci de réaliser des économies. A très court terme la SAS devrait fonctionner de façon autonome dans ses propres locaux avec ses propres équipements. L'installation actuelle des bureaux, laisse à penser que la cohabitation des deux entités favorise les confusions dans la gestion des patrimoines respectifs. Par ailleurs, les explications reçues ne sont pas toujours très précises vous amenant à conclure que le système administratif de l'entité est perfectible.

-o-O-o-

Travail à faire

Déontologie et indépendance du commissaire aux comptes

Monsieur Méhauty est soucieux de respecter le code de déontologie et particulièrement les règles de la profession relatives à l'indépendance. Il vous demande de rédiger un projet de document à faire signer par tous les collaborateurs intervenant sur les dossiers de commissariat aux comptes. Ce document a pour finalité de s'assurer de l'adhésion de chacun au principe d'indépendance.

Question 1

Rédigez un projet de document relatif à l'engagement des collaborateurs du cabinet Méhauty en matière d'indépendance. Ce document devra préciser les fondements juridiques de l'obligation et sera signé par l'ensemble du personnel concerné (en 15 lignes maximum).

-o-O-o-

La lettre de mission du commissaire aux comptes

Dans le cadre de son mandat, le commissaire aux comptes doit définir les termes et les conditions de ses interventions qu'il consigne dans une lettre de mission.

Question 2

Indiquez les grandes rubriques que doit contenir la lettre de mission relative à l'audit des comptes annuels de la société Boissy Consulting SAS (en 10 lignes). Vous préciserez la référence à la norme professionnelle visée.

Question 3

Une lettre de mission a été préparée pour la société Boissy Consulting SAS au titre de l'exercice 2009. Un extrait de celle-ci figure en annexe C. Après lecture de ce document veuillez faire part de vos critiques concernant le chapitre « modalités financières ». Proposez si nécessaire une nouvelle rédaction de ce chapitre en respectant les textes en vigueur. Vous détaillerez le mode de calcul des honoraires demandés en utilisant un taux horaire moyen d'intervention de 100 € de l'heure.

-o-O-o-

Obligation en matière de commissariat aux comptes

Monsieur Durand était persuadé que la SAS Boissy Consulting devait obligatoirement être dotée d'un commissaire aux comptes. Aussi, il a fait désigner Monsieur Méhauty par l'assemblée générale du 31 mars 2009. Par ailleurs, il semble ignorer que certaines associations sont tenues de désigner des commissaires aux comptes.

Question 4

Monsieur Méhauty vous demande de lui préciser les fondements de l'obligation pour Boissy Consulting SAS de désigner un commissaire aux comptes. Il souhaite de votre part la rédaction d'une note synthétique concernant la situation de la société à cet égard. (En 20 lignes maximum).

Question 5

Monsieur Méhauty vous interroge ensuite sur l'éventuelle nécessité pour Boissy Association de désigner un commissaire aux comptes. Il vous demande la rédaction d'une seconde note synthétique en réponse à cette question (en 20 lignes maximum).

-o-O-o-

Situation de l'association Boissy Association en matière de législation fiscale sur le mécénat

Monsieur Durand a évoqué à plusieurs reprises, lors de la réunion de travail à laquelle vous assistiez, la législation fiscale sur le mécénat et la loi du 1^{er} août 2003.

Question 6

Monsieur Méhauty vous demande votre opinion sur la situation de Boissy Association en matière de législation fiscale sur le mécénat. Il souhaite de votre part la rédaction d'une autre note synthétique, en réponse à cette préoccupation (en 20 lignes maximum).

-o-O-o-

Contrôle interne et évaluation des risques

Le 20 juin 2009, Monica Duraton assistante confirmée du cabinet Mehauty est intervenue dans la société Boissy Consulting SAS afin de vérifier la bonne application des procédures administratives décrites par la direction lors de la prise de connaissance du dossier.

Dans le cadre de cette vérification Monica Duraton a examiné les journaux et le grand-livre comptable établis au 31 mai 2009. Ses travaux portent sur les procédures et leur bonne application et font l'objet des feuilles de travail présentées en annexe D.

Question 7

A l'aide des notes de travail de Monica Duraton relatives au cycle achats, présentez sous forme d'un tableau synoptique les faiblesses constatées du cycle audité, les risques induits et enfin les recommandations qui en découlent (votre analyse se limitera aux constats les plus significatifs).

-o-O-o-

Vérification des écritures comptables au 30 juin 2009

Ces premières conclusions vous conduisent à renforcer et à étendre vos travaux de contrôle sur la base de la situation arrêtée au 30 juin 2009.

Ainsi, en juillet 2009 vous vérifiez certaines écritures enregistrées dans le journal des opérations diverses et sélectionnées par Monica Duraton. L'annexe E présente un extrait du journal des opérations diverses avec dix écritures sélectionnées au hasard.

Question 8

Pour chacune des dix écritures d'opérations diverses sélectionnées par Monica Duraton, précisez si celle-ci est régulière ou non sans justifier votre position ni proposer d'écritures rectificatives.

La dernière écriture figurant dans les dix sélectionnées (Annexe E) attire particulièrement votre attention, ce qui vous a amené à demander des explications à M. Durand sur le fondement de ce virement de 100 000 \$ reçu par Boissy Consulting SAS le 16 mars 2009 et imputé à Boissy Association par une écriture passée dans le journal des opérations diverses du 30 juin 2009. La réponse de M. Durand est plutôt évasive. Il évoque un contentieux avec une société jamaïcaine dénommée ABC Kingston. Celle-ci aurait calomnié le « groupe Boissy » dans un article paru dans le principal journal des îles Caïman. Cette société assignée par les avocats du cabinet Apple et Kalder a préféré transiger en versant une indemnité. La société d'avocats a viré par erreur l'indemnité sur le compte de Boissy Consulting SAS. M. Durand précise qu'il ne pense pas pouvoir obtenir de document justifiant ce litige entièrement suivi par M. Wladimir Maxoff pour Boissy Association. Ce dernier est absent de France actuellement et il a confirmé par téléphone qu'il ne souhaite pas ébruiter l'incident.

Question 9

Au regard de cette écriture et du contexte général, quelle démarche devrait envisager le commissaire aux comptes, et sur quels fondements juridiques ? Cette législation a-t-elle subi des modifications récemment ?

-o-O-o-

Annexes :

Annexe A : La société Boissy consulting SAS.

Annexe B : L'association Boissy association.

Annexe C : Extraits de la lettre de mission du commissaire aux comptes.

Annexe D : Examen du cycle Achats.

Annexe E : Ecritures d'opérations diverses sélectionnées.

Annexe A

La société Boissy Consulting SAS

(Résumé des informations données par Monsieur Jean-Claude Durand)

Historique et présentation

La société Boissy consulting a été constituée le 2 janvier 2007, sous forme de SARL, par Aimé Lechat, Philippe Delarout et Emmanuelle Delarout née Durand, cette dernière, danseuse à l'Opéra de Paris, est la sœur cadette de Jean-Claude Durand.

La répartition du capital était à l'origine la suivante :

- Aimé Lechat : 20 %
- Emmanuelle Delarout : 30 %
- Jean-Claude Durand : 50 %

La société a pour objet : « de fournir, dans tous les pays, toutes prestations de services se rapportant à l'amélioration des pratiques environnementales des entreprises et des collectivités locales ».

Le capital initial de la société, 20 000 €, s'est rapidement révélé insuffisant et l'importance des rémunérations des consultants a entraîné des pertes significatives pendant les deux premiers exercices.

L'exercice clos le 31 décembre 2007 s'est achevé sur une perte de 7 877 €, et l'exercice clos le 31 décembre 2008 par une autre de 5 765 €.

Dans l'avenir, la société devrait équilibrer ses comptes en 2010, voire au plus tard en 2011. Le chiffre d'affaires devrait dépasser 200 000 € en 2009 et pourrait atteindre 300 000 € en 2010 ou 2011.

La société a été transformée en SAS le 31 mars 2009. Le capital a été porté à 25 000 € à la suite d'un « coup d'accordéon ». Les mouvements intervenus dans le capital sont les suivants :

Dates	Opérations	Capital social en €	Report à nouveau en €
2 janvier 2007	Capital initial	20 000,00	
30 juin 2008	Report à nouveau débiteur, perte de 2007		- 7 877,44
31 mars 2009	Report à nouveau débiteur, perte de 2008		- 5 765,37
31 mars 2009	Réduction du Capital	- 10 000,00	10 000,00
31 mars 2009	Augmentation de capital réservée à Boissy Association	15 000,00	
31 mars 2009	Prime d'émission payée par Boissy Association		3 642,81
	Nouveaux soldes	25 000,00	0,00

Monsieur Jean-Claude Durand qui était gérant de la SARL est devenu président de la SAS. Sa rémunération est de 1 000 € par mois.

La comptabilité

Mesdames Georgette Durand et Emmanuelle Delarout tiennent bénévolement la comptabilité de la SAS, de ce fait la société économise les honoraires d'un expert-comptable.

Les opérations comptables de Boissy Consulting SAS sont enregistrées à l'aide d'un logiciel comptable bon marché, type Cielmonmari.

En principe il s'agit d'une comptabilité d'engagement. De nombreuses prestations sont refacturées entre les deux entités compte tenu de leurs relations commerciales et juridiques.

Monsieur Durand et mesdames Durand et Delarout disposent de la signature bancaire.

La transformation en SAS

Après transformation, le capital de la SAS est réparti ainsi :

- Boissy association :	60 %
- Aimé Lechat :	8 %
- Philippe Delarout :	12 %
- Emmanuelle Delarout :	20 %

Monsieur Jean-Claude Durand a indiqué à Monsieur Méhauty que sa sœur Emmanuelle a signé, au moment de la constitution de la société, en janvier 2007, une promesse unilatérale de cession de ses parts sociales. Cette promesse a été consentie au profit de son frère Jean-Claude et a été réalisée à la valeur nominale.

Activités

Aujourd'hui Boissy Consulting SAS vend du conseil à des sociétés industrielles rencontrant des problèmes environnementaux.

Des consultations récurrentes sont réalisées pour un montant mensuel d'environ 10 000 €.

Boissy Consulting SAS souhaite élaborer une stratégie commerciale consistant à proposer les services de la société aux collectivités, et organisations publiques concernées par l'environnement. Elle se propose de réaliser des études sur les impacts environnementaux des grands travaux (autoroutes, voies ferrées, centrales nucléaires).

Un premier contrat de 110 000 € est en cours de conclusion avec l'Union européenne. Il concerne une étude sur la préservation de la faune et la flore de la Loire aux abords des centrales nucléaires d'Avoine et de Saint-Laurent-des-Eaux. Cette étude devrait faire l'objet de l'émission de deux rapports l'un à produire en octobre 2009, l'autre en avril 2010. Ces rapports seront facturés 55 000 € chacun.

Dans le cas où la société arriverait à conclure ce contrat le résultat 2009 devrait être à l'équilibre.

L'équipe

La Société emploie aujourd'hui :

- Jean-Claude Durand, président ;
- Un responsable commercial ;
- Trois consultants.

Chiffres significatifs de Boissy Consulting SAS

Les chiffres significatifs de la société (en Euro) sont les suivants :

Au 31 décembre, en Euro	2007	2008
Détail des produits		
Honoraires consultations (entreprises)	124 655	143 000
Honoraires consultations (collectivités)	18 220	20 047
Produits annexes	1 803	2 480
Total des produits d'exploitation	144 678	165 887
Produits financiers	32	5
Autres informations		
Déficits	- 7 877	- 5 765
Capitaux propres	12 123	6 338
Total du bilan	187 555	207 001
<i>Effectif (équivalent temps plein)</i>	4	5

En 2008, la société a encaissé par erreur 4 870 € de dons anonymes destinés à Boissy Association. Ceux-ci ont été comptabilisés dans les produits annexes. Boissy Consulting SAS a versé un don de 5 000 € en décembre 2008 à l'association pour la dédommager.

Annexe B

L'entité Boissy Association

(Résumé des informations données par Monsieur Aimé Lechat vice-président de l'association)

Historique et présentation

Georgette Boissy a soutenu en 1990 une thèse de doctorat ès sciences intitulée « Contribution au sauvetage des coléoptères menacés sur le territoire français ». Ce travail lui avait valu une notoriété européenne. Grâce à cette réputation elle a rencontré Jean-Claude Durand, ingénieur chimiste, avec qui elle a fondé le 1^{er} juillet 1991 l'association « Boissy Association ». Elle a épousé Jean-Claude à la fin de la même année.

Il est à noter que Georgette Boissy descend d'une dynastie de jardiniers. Un de ses ancêtres avait rédigé une importante communication, en août 1829, au bénéfice de la société d'horticulture de Paris, sur le moyen de détruire les punaises des pêchers avec un balai de bruyère.

Jean-Claude Durand, quant à lui, est le dernier né d'une famille poitevine d'industriels chimistes spécialisés dans la fabrication de produits insecticides. Probablement en réaction à ce milieu familial il s'est passionné pour l'écologie et plus particulièrement pour la sauvegarde de certaines espèces de plantes ou d'insectes.

Après des études d'ingénieur, Jean-Claude Durand a effectué deux années de coopération scientifique à l'université de Kaboul en Afghanistan. A son retour il a soutenu début 1991 une thèse de doctorat ès sciences intitulée « Contribution à la connaissance des insectes colonisateurs du pavot à opium (*papaver somniferum*) en Asie du sud-ouest ».

La passion du pique-prune

Dans le nord-ouest de la France, berceau de la famille Boissy, on a découvert une espèce rare d'insecte, qui loge dans les arbres d'âge respectable tels que les vergers de châtaigniers greffés : il s'agit du « pique-prune », coléoptère de la famille des cétoines. Parmi ses spécificités, on observe qu'il pond ses œufs dans les cavités des très vieux arbres feuillus.

Ce scarabée est protégé par la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, dite Convention de Berne, ratifiée par la France. Cette espèce est aujourd'hui en fort déclin dans tous les pays de l'Union Européenne. En France il devient rare.

Monsieur et Madame Durand sont incontestablement les principaux spécialistes et défenseurs français du pique-prune. Ils ont écrit deux ouvrages qui font autorité et qui traitent de la nécessité de préserver ces grands coléoptères menacés par la destruction de leur habitat. Les époux Durand sont enthousiastes car ils sont convaincus que protéger le scarabée *Osmoderma eremita*, c'est aussi sauvegarder les milieux naturels qui favorisent le développement du patrimoine historique.

Entre 1991 et 2000, Boissy Association a participé au combat écologique mené pour obtenir la modification du tracé d'une autoroute qui menaçait une colonie de pique-prunes installée dans un massif forestier au nord de l'Indre-et-Loire.

Jean-Claude Durand a abandonné son emploi d'ingénieur chimiste dans l'entreprise familiale pour devenir, à compter du 1^{er} janvier 2001, directeur salarié de l'association.

Madame Georgette Durand née Boissy, quant à elle, partage son temps entre son poste de maître de conférences en entomologie à l'université, le suivi comptable et financier des entités du "groupe Boissy" et l'éducation de Rose et Violette les filles jumelles du couple.

Depuis deux ans, le président de l'association est Wladimir Maxoff. Jean-Claude Durand s'est lié d'amitié avec lui à Kaboul en 1989. Grâce aux nombreuses relations, du nouveau président l'association est dotée d'une subvention annuelle de la part de la fondation Corleone dont le siège est situé aux îles Caïman. M. Wladimir Maxoff est un homme d'affaires spécialisé dans les plantes médicinales. Il parcourt le monde sans répit. D'origine ukrainienne, il est domicilié aux Bahamas et vient quatre fois par an à Paris pour présider les instances de l'association et pour rencontrer quelques unes de ses nièces.

Le vice-président, Monsieur Aimé Lechat, est un artiste naturaliste peignant principalement des insectes et des plantes. C'est un ami d'enfance de Jean-Claude Durand. Il a accepté la vice-présidence de l'association par amitié pour lui. Il passe une fois par semaine pour signer les chèques et certains courriers. Son épouse est consultante en communication scientifique et travaille pour Boissy Consulting SAS.

Organisation

M. Durand, anime annuellement pour l'association deux réunions publiques à Paris et à Marseille, sur le thème de la préservation de la faune et de la flore. De plus, il part chaque année faire des conférences dans divers pays. Ces dernières conférences à Bogota en Colombie et à Palerme en Italie à l'occasion de colloques sur les plantes narcotiques, lui ont permis d'exposer le fruit de ses recherches sur l'écologie du système insectes-pavot.

Boissy Association qui édite un bulletin trimestriel intitulé : « Ne touchez pas au pique-prune ! » a vendu le 31 janvier 2007 à la société Boissy Consulting SAS pour 30 000 €, la clientèle qu'elle s'était constituée en quelques années. En effet l'association réalisait, par le passé, des travaux et consultations relatives à des problèmes d'environnement. Ces travaux étaient réalisés au profit principalement d'entreprises. Cependant depuis le 31 janvier 2007, Boissy Association facture des prestations réalisées par Boissy Consulting SAS au profit de personnes non assujetties à la TVA. Il est à noter que ces travaux réalisés, par les consultants de Boissy Consulting SAS, ne sont pas tous refacturés à Boissy Association. Le libellé des factures reste vague : « Prestations et consultations réalisées pour votre compte par le groupe Boissy ».

L'équipe

Deux consultants vacataires ont été transférés début 2007 à la société Boissy Consulting SAS. L'association emploie aujourd'hui :

- Jean-Claude Durand, directeur ;
- Georgette Durand, comptable à temps partiel (10 heures par mois) ;

- Un coordinateur ;
- Un responsable de la communication, rédacteur du bulletin ;
- Un responsable de la recherche de mécènes.

Les rémunérations

Les rémunérations brutes annuelles des salariés (en Euro) se sont décomposées ainsi :

Postes	2006	2007	2008
Directeur	52 000	72 000	94 000
Comptable	1 100	1 150	1 200
Consultant n° 1	46 000	0	0
Consultant n° 2	40 000	0	0
Coordinateur	17 800	17 800	18 800
Responsable commercial	15 960	16 837	17 841
Responsable mécénat	13 020	17 636	19 767
Total des salaires bruts	185 880	125 423	151 608

Madame Durand bénéficie d'un logement de fonction du fait des services éminents qu'elle rend à l'association. Il s'agit d'un appartement de 100 m² (T4) situé dans le 16^e arrondissement de Paris. Le loyer mensuel payé en 2008, par Boissy Consulting SAS, s'élève à 1 712 € (20 544 € à l'année). En 2008 un avantage en nature mensuel lui a été décompté (sur la base de 32,50 € x 4 pièces) soit mensuellement 130 €. Il est à noter que l'appartement sert officiellement de siège social à la société Boissy Consulting SAS.

Les membres de l'association

L'association compte neuf membres à savoir :

- Wladimir Maxoff, président (membre depuis 2006),
- Aimé Lechat, vice-président et membre fondateur,
- Philippe Delarout, membre,
- Emmanuelle Delarout, née Durand, trésorière,
- Désirée Lechat, membre fondateur,
- Georgette Durand née Boissy, membre fondateur,
- Pauline Delarout, membre,
- Jean-Claude Durand, membre fondateur.
- La société Boissy Consulting SAS (membre depuis 2007).

Afin d'éviter le dévoiement de l'association les quatre membres fondateurs ont inséré dans les statuts une clause d'agrément draconienne des nouveaux membres. En effet pour être admis comme membre il faut être agréé par tous les anciens membres. En fait tous les membres, personnes physiques, entretiennent des relations amicales. Désirée Lechat et Philippe Delarout sont par ailleurs consultants dans la société Boissy Consulting SAS.

Ressources

Les cotisations sont fixées symboliquement à 10 € par membre actif.

Le prix de l'abonnement annuel au bulletin « Ne touchez pas au pique-prune ! » est de 20 €. Chaque bulletin peut être acheté au numéro pour 10 €.

Pour ses actions d'intérêt général, l'association reçoit de nombreux dons de particuliers et émet des reçus fiscaux (sur des imprimés CERFA n° 11580*02).

Comme il l'a déjà été précisé Boissy Association bénéficie pleinement de la législation sur le mécénat. Depuis 2003 elle émet des reçus fiscaux. En 2007 elle a émis 1 347 reçus pour un total de dons de 116 360 €. En 2008 le nombre de reçus est passé à 1 505 pour un montant de 157 665 €. Le responsable mécénat est rémunéré sur la base de 10 % des dons reçus.

En plus de ces dons elle a reçu chaque année 40 000 € venant du Cabinet d'avocats Apple et Kalder, situé aux Iles Caïman. Le donneur d'ordre est un certain Wladimir Maxoff, fondé de pouvoirs de *Corleone foundation*, fondation philanthropique située aux îles Caïman.

En décembre 2008 la société Boissy Consulting SAS a versé 5 000 € de don à Boissy Association pour lequel elle espérait bénéficier des dispositions de l'article 238 bis du code général des impôts.

L'association n'a rempli aucune formalité administrative particulière pour bénéficier des dispositions du mécénat, en effet celle-ci se réclame association d'intérêt général.

En 2008 l'association a facturé des honoraires à une trentaine d'associations et a reçu des subventions d'une vingtaine de communes.

Chiffres significatifs

Les chiffres significatifs de l'association (en Euro) sont les suivants :

Au 31 décembre, en Euro	2005	2006	2007	2008
Détail des recettes				
Subventions publiques	6 450	10 000	29 000	11 000
Ventes de revues	550	2 600	3 290	3 600
Honoraires consultations	91 345	132 612	7 600	26 690
Cession de clientèle	0	0	30 000	0
Dons (mécénat art. 100 du CGI)	89 300	90 195	116 360	152 665
Dons (mécénat art. 238 bis du CGI)	0	0	0	5 000
Autres dons	0	40 000	40 000	40 000
Cotisations	70	80	90	90
Total des recettes	187 715	275 487	226 340	239 045
Produits financiers	5	27	98	145
Autres informations				
Excédents	23 450	51 765	117	314
Fonds associatifs	123 546	175 311	175 328	175 542
Total du bilan	157 665	175 666	173 590	205 735
<i>Effectif (équivalent temps plein)</i>	5	7	4	4

Annexe C

Extraits de la lettre de mission du commissaire aux comptes

SAS Boissy Consulting
52, rue Jean Guy Leboss
75016 - PARIS

Objet : Lettre de mission - exercice social 2009

A l'attention de Monsieur Jean-Claude Durand

Monsieur le Président,

Nous vous confirmons par la présente les termes et les conditions de mise en œuvre de notre mission de commissariat aux comptes pour l'exercice du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

(...)

Mission

Nous procéderons à cet audit selon les normes de la profession française.

(...)

Modalités financières

Nos honoraires sont calculés selon les temps passés ou selon un forfait. Une estimation d'honoraires vous sera adressée dans les prochains mois ; elle reposera sur des conditions de déroulement normal de notre mission et sur une assistance active de vos services.

En vous remerciant de la confiance que vous nous accordez,

Nous vous prions de croire, monsieur le Président à l'expression de nos sentiments distingués.

François Méhauty
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Annexe D

Examen du cycle Achats

[Rédigé par Monica Duraton le 20 juin 2009]

Travaux effectués :

- **Première sélection** : Sélection de 10 lignes du journal des achats correspondant aux mouvements 5, 25, 45, 65, 85, 105, 125, 145, 165 et 185. Puis à partir de ces lignes sélectionnées, recherche des pièces justificatives, et examen critique de ces lignes et des pièces comptables correspondantes.
- **Deuxième sélection** : Choix, au hasard, de 10 factures ou pièces justificatives reçues des fournisseurs. Puis à partir de ces pièces, contrôle des enregistrements figurant dans le journal des achats. Examen critique des pièces justificatives et des lignes d'écritures.
- Examen critique des pièces justificatives et des lignes d'écritures comptables choisies.

Nota bene :

La mention des initiales des comptables sur les factures ou les pièces comptables, permet d'identifier l'auteur de la comptabilisation. D'autre part, la signature de JCD sous forme de visa exprime un bon à payer.

Première sélection :

Tests effectués à partir du journal des achats : observations de l'auditeur.

N° Mvt	Date et Numéro pièce	Observations	Compte classe 6	Montant hors-taxe €
5	07/01/2009 01/006	Fournisseur : Maurice Bordas conseil (une vacation journalière d'étude sur l'environnement) <ul style="list-style-type: none">- Imputation par EDD en sous-traitance- Règlement effectué par EDD (mention du mode de règlement sur facture : chèque du 20/02/2009)- Classement de la facture dans une chemise « Bordas conseil »	611000	1 000,00
25	15/01/2009 01/028	Fournisseur : Mahé fournitures (ramettes de papier) <ul style="list-style-type: none">- Imputation par GDB en fournitures de bureau- Mention du règlement par chèque du 20/2/2009 par JCD- Copie bulletin de commande et bon de réception joints- Classement de la facture dans une chemise « Mahé fournitures »	606400	215,12

N° Mvt	Date et Numéro pièce	Observations	Compte classe	Montant hors-taxe €
45	21/01/2009 01/049	Fournisseur : Maître Jean Chicane, avocat (défense Jean-Claude Durand – instance retrait de permis de conduire pour excès de vitesse) <ul style="list-style-type: none"> - Imputation par EDD en honoraires - Visa Jean-Claude Durand - Mention du règlement par chèque du 21/2/2009 par JCD - Classement de la facture dans une chemise « fournisseurs divers » 	6 622600	615,00
65	05/01/2009 02/031	Fournisseur : champagne Boileau <ul style="list-style-type: none"> - Imputation erronée en achats de marchandises (pas de visa sur facture) il s'agit de cadeaux 24 bouteilles offertes à la clientèle - Pas de mention du règlement sur facture, erreur imputation règlement (règlement retrouvé 7/1/2009 par chèque) - Classement de la facture dans une chemise « fournisseurs divers » - Comptabilisation journal de février 2009 	607000	420,00
85	06/02/2009 02/015	Fournisseurs divers : SNCF (déplacement Tours – Jean-Claude Durand le 5/2/2009) <ul style="list-style-type: none"> - Imputation par EDD (visa sur billets de JCD) - Le mode de règlement est porté sur les billets (compte-courant J-C Durand) - Classement de la facture dans une chemise « déplacements personnel » 	625100	126,00
105	28/02/2009 02/037	Fournisseurs divers : frais de déplacements février 2009 Emmanuelle Delarout :(1000 km à 0,75 €) <ul style="list-style-type: none"> - Imputation par EDD (visa sur facture) - Mode de règlement porté sur la note de frais (chèque du 28/02/2009 établi par EDD) - Classement de la note de frais dans une chemise « déplacements personnel » 	625100	750,00
125	02/03/2009 03/001	Fournisseur : Mahé fournitures (stylos – cahiers – enveloppes - élastiques) <ul style="list-style-type: none"> - Imputation par EDD en fournitures de bureau - Mention du règlement par chèque du 25/3/2009 par JCD - Copie bulletin de commande et bon de réception joints - Classement de la facture dans une chemise « Mahé fournitures » 	606400	72,50

N° Mvt	Date et Numéro pièce	Observations	Compte classe 6	Montant hors-taxe €
145	16/03/2009 03/015	Fournisseur : Mobilier Litalien <ul style="list-style-type: none"> - Imputation erronée en matériel de transport (pas de visa sur la facture) - Pas de mention du règlement sur facture, erreur imputation règlement – règlement imputé au fournisseur plomberie Le Chevestrier (règlement retrouvé 10/04/2009 par chèque) - Classement de la facture dans une chemise « fournisseur Boiron – Saget » 	218200	756,40
165	09/04/2009 04/008	Fournisseur : Maurice Bordas conseil (une vacation journalière d'étude sur l'environnement) <ul style="list-style-type: none"> - Imputation par GDB en études - Règlement effectué par GDB après recherche sur grand-livre (pas de mention du mode de règlement sur facture) - Classement de la facture, par erreur, dans une chemise « Froger conseil » 	617000	1 050,00
185	24/04/2009 04/045	Fournisseurs divers : Librairie Nicoleau (6 livres : Insectes d'Amérique - Histoire de la comptabilité – la comptabilité pour les nuls – les institutions européennes – Meurtres à Paname – les paradis fiscaux) <ul style="list-style-type: none"> - Imputation par EDD (visa sur facture de JCD) - Le mode de règlement est porté sur la facture (compte-courant J-C Durand) - Classement de la facture dans une chemise « fournisseurs divers » - La TVA n'a pas été récupérée 	618300	157,00

Deuxième sélection :

Tests effectués à partir des factures ou pièces justificatives fournisseurs : observations de l'auditeur.

Date et numéro pièce	Ligne journal achats	Observations	Compte classe	Montant hors-taxe €
31/01/2009 01/046	51	Fournisseurs divers : frais de déplacements janvier 2009 Emmanuelle Delarout : (1000 km à 0,75 €) <ul style="list-style-type: none"> - Imputation par EDD (visa sur facture) - Le mode de règlement est porté sur la note de frais (chèque du 31/01/2009 établi par EDD) - Classement de la note de frais dans une chemise « déplacements personnel » 	6 625100	750,00
31/01/2009 01/047	52	Fournisseurs : EDF (consommation janvier 2009) <ul style="list-style-type: none"> - Imputation par EDD (visa sur facture) - Le mode de règlement est porté sur la facture (prélèvement 05/02/2009) - Classement de la facture dans une chemise « EDF » 	606120	105,12
23/01/2009 01/036	32	Fournisseur : Ventrouxt intérim 75 : (secrétaire intérimaire une semaine) <ul style="list-style-type: none"> - Imputation par EDD (visa sur facture) - Le mode de règlement est porté sur la note de frais (chèque du 31/01/2009 établi par EDD) - Copie des feuilles de pointage jointes - Classement de la note de frais dans une chemise « Ventroux intérim 75 » 	621100	953,00
28/02/2009 02/038	106	Fournisseur : M. Gontran Mousset (loyer février 2009 / locaux rue d'Astorg) <ul style="list-style-type: none"> - Imputation par GDB (visa sur facture) - Le mode de règlement est porté sur la facture (prélèvement 28/02/2009) - Quittance de loyer jointe - Classement de la facture dans une chemise « Gontran Mousset – loyer Astorg » 	613200	1 050,00
28/02/2009 02/039	107	Fournisseur : M. Philippe Delarout (loyer février 2009 / locaux siège social 308 rue Mozart) <ul style="list-style-type: none"> - Imputation par GDB (visa sur facture) - Le mode de règlement est porté sur la facture (prélèvement 28/02/2009) - Quittance de loyer jointe - Classement de la facture dans une chemise « Philippe Delarout – loyer Mozart » 	613200	1 712,00

Date et numéro pièce	Ligne journal achats	Observations	Compte classe 6	Montant hors-taxe €
17/03/2009 03/019	147	Fournisseurs divers : Air France (déplacement Bogota – Jean-Claude Durand et Georgette Durand aller 17/03/2009 retour 24/03/2009) - Imputation par GDB (visa sur billets de JCD) - Le mode de règlement est porté sur les billets (compte-courant J-C Durand) - Classement de la facture dans une chemise « déplacements personnel »	625100	2 756,00
23/03/2009 03/025	152	Fournisseur : Garage Bachelier (vidange Twingo 3456 TQQ 75 de la société) - Imputation par EDE (visa sur facture) - Le mode de règlement est porté sur la facture (chèque 23/03/2009 signé par EDE) - TVA non récupérée - Classement de la facture dans une chemise « Garage Bachelier »	615520	124,18
31/03/2009 03/033	159	Fournisseur : Girardeau – Lepicart courtiers en assurances (prime multirisque 2 ^{ème} trimestre 2009) - Imputation par GDB (pas de visa sur facture) - Le mode de règlement est porté sur la facture (prélèvement 31/03/2009) - Classement de la facture dans une chemise « Assurance Sérénité Absolue »	616100	1 015,99
10/04/2009 04/009	166	Fournisseur : France Télécom (abonnement avril – consommations téléphoniques mars 2009) - Imputation par GDB (visa sur facture) - Le mode de règlement est porté sur la facture (prélèvement 15/04/2009) - Classement de la facture dans une chemise « France Télécom »	626200	215,89

Conclusions :

Les sondages effectués à partir du journal des achats et des pièces comptables font apparaître de nombreuses anomalies.

Aucune procédure écrite n'existe pour ce cycle. Les pratiques de classement, d'enregistrement, ne sont pas toujours clairement définies et peuvent présenter quelques différences de traitement selon les périodes et l'humeur des deux opératrices.

Les anomalies induisent des risques significatifs sur la sincérité des comptes. Il faudrait remédier aux carences de la comptabilité par l'application d'un contrôle interne plus rigoureux.

Annexe E
Dix écritures d'opérations diverses sélectionnées

Cpte Debit	Cpte Crédit	Noms et libellés	Somme débit	Somme crédit
418100	706001	16/02/2009 Mvt. 150 Clients : facture à établir Honoraires consultations (entreprises) <i>Estimation travaux réalisés pour Bouron Biotic 45 en attente acceptation du devis.</i>	1 800,00	1 800,00
625600	455001	27/02/2009 Mvt. 167 Missions Actionnaire Boissy Association <i>Voyage à Vaduz de JC Durand pour le compte de Boissy Consulting SAS payé par Boissy Association (pièce 02/047).</i>	1 151,33	1 151,33
623400	607000	10/03/2009 Mvt. 188 Cadeau à la clientèle Achats de marchandises <i>Réimputation 24 bouteilles de champagne offertes à la clientèle (pièce 01/031).</i>	420,00	420,00
641100	431000 437100 437200 437300 425000 421000	31/03/2009 Mvt. 213 Salaires URSSAF ASSEDIC Caisse de retraite des cadres Caisse de retraite non cadres Avances et acomptes au personnel Rémunérations dues au personnel <i>Comptabilisation des salaires de mars 2009</i>	10 640,00	1487,15 261,12 253,12 630,82 1 000,00 7 007,79
645100 645320 645330 437100	431000 645400 437200 437300	31/03/2009 Mvt. 214 Charges de sécurité sociale Charges de retraite cadres Charges de retraite non cadres ASSEDIC URSSAF Charges ASSEDIC Caisse de retraite des cadres Caisse de retraite non cadres <i>Comptabilisation des charges sociales patronales du 1^{er} trimestre 2009</i>	3 967,885 759,36 3 784,92 1 380,15	3 967,88 1 380,15 759,36 3 784,92
101300 119000		31/03/2009 Mvt. 215 Capital souscrit appelé versé Report à nouveau débiteur <i>Réduction du capital et apurement partie pertes.</i>	10 000,00	10 000,00

Cpte Debit	Cpte Crédit	Noms et libellés	Somme débit	Somme crédit
455001	411BOI	<p style="text-align: center;"><i>15/06/2009 Mvt. 308</i></p> Actionnaire Boissy Association Client Bois vert <i>Ré imputation encaissement par Boissy Association du client Bois vert pour prestation fournies par Boissy Consulting SAS</i>	490,87	490,87
218300	218200	<p style="text-align: center;"><i>30/06/2009 Mvt. 389</i></p> Matériel de bureau Matériel de transport <i>Pour régularisation imputation achat fauteuil pour le bureau du directeur (achat 16/03/2009).</i>	756,40	756,40
512001	455002	<p style="text-align: center;"><i>30/06/2009 Mvt. 390</i></p> Banque BPB compte n° 231544 Actionnaire Jean-Claude Durand <i>Pour régularisation différence de règlement du 17/07/2007 – client Mazelier.</i>	109,45	109,45
778800	512001	<p style="text-align: center;"><i>30/06/2009 Mvt. 391</i></p> Produits exceptionnels Banque BPB compte n° 231544 <i>Virement à Boissy Association de l'indemnité de 100 000 \$ reçue d'ABC Kingsdom le 16/03/2009.</i>	77 519,21	77 519,21